

# DIRECTEUR (TRICE) DE MAISON DE RETRAITE

## Le métier

Le directeur de maison de retraite prend en charge la gestion administrative de la structure : comptabilité, courrier, recrutement du personnel, choix des fournisseurs, recherche des financements, relations avec les organismes de sécurité sociale... Il doit préparer le budget et en assurer le suivi. Le directeur est également à l'écoute du personnel et des pensionnaires pour répondre à des besoins plus ponctuels : une chambre à retapisser, un appareillage médical à acquérir, un coiffeur ou une esthéticienne à faire venir...

Quelle que soit la taille de la maison de retraite, la préoccupation fondamentale du directeur est de veiller au bien être des personnes âgées en leur assurant un cadre de vie de qualité. Il accueille les résidents et leur famille.

Il a une fonction d'encadrement et de management du personnel, organise le travail et le suivi des plannings, veille à l'entretien des matériels et bâtiments, et fait en sorte que les règles d'hygiène et de sécurité soient respectées.

Pour ce faire, il organise régulièrement des réunions d'équipe avec son personnel.

## Les aptitudes

Une bonne connaissance de l'environnement juridique lui est indispensable car les réglementations en matière de maison de retraite sont très nombreuses et très exigeantes.

Il doit aussi rester en contact avec la réalité de l'activité quotidienne et être à l'écoute des besoins et sollicitations des résidents.

## La formation

Dans le cahier des charges de la réforme de la tarification, il est recommandé que les directeurs d'établissement pour personnes âgées possèdent soit le CAFDES, (Certificat d'Aptitude à la Fonction de Directeur d'Etablissement Social et médico-social), soit un diplôme de niveau équivalent (niveau 1).

Le CAFDES est un diplôme qui se prépare en 3 ans (une semaine par mois) dans 10 IRTS (Institut Régional du Travail Social) en France agréés par l'ENSP. Le diplôme est délivré par l'ENSP à la suite d'une soutenance de mémoire.